Le conseil de la jeunesse

La ville d'Herbignac souhaite impliquer les jeunes dans la réflexion des actions mis en place sur la commune. Elle souhaite mobiliser les jeunes sur des temps d'instances afin que le groupe puisse partager ses réflexions et ses idées auprès de la collectivité, et, sur des temps « hors instance » pour leur faire découvrir des actions déjà mises en place dans d'autres collectivités mais aussi des sorties autour des thématiques abordées lors de l'instance.

La participation au conseil de la jeunesse est un engagement citoyen d'un an qui ont entre 10 et 13 ans et qui habitent Herbignac.

A partir du 15 septembre et jusqu'au 11 octobre, tu peux déposer ton support de motivation pour la participation au conseil de la jeunesse en mairie directement ou l'envoyer par mail sur **education.jeunesse@herbignac.com**

C'est quoi un support de motivation ? dans ce support tu nous partages tes motivations et pourquoi tu souhaites participer au conseil de la jeunesse. Ça peut-être un écrit, une vidéo, un dessin, une œuvre d'art...

Un retour te sera fait la semaine du 21 au 25 octobre pour t'informer par mail ou par téléphone si ta candidature a été retenue !

A votre créativité et vos motivations...

Lancement des rencontres début novembre, 1 fois par mois minimum.

HERBIGNAC

MAIRIE DE HERBIGNAC
1 avenue de la Monneraye
44410 Herbignac

HORAIRES :
Lun - Mar - Mer - Ven : 9h > 12h / 13h30 > 17h30
Jeu : 8h30 > 13h
Sam : 9h > 12h (Etat-Civil uniquement)

02 40 88 90 01